

13

- RAPPORT -

OBJET : ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX DIVERS CONCERNANT LES ESPACES VERTS - PROGRAMME 2010

La Municipalité, soucieuse d'offrir à tous les Messins, un cadre de vie de qualité dans une démarche écologique et de respect de l'environnement, poursuit sa politique d'aménagement et d'investissement des espaces verts et des promenades publiques.

Dans ce cadre, les travaux suivants sont proposés cette année :

- Rénovation des aires de jeux dans divers quartiers:
 - Place du 14 Juillet : remplacement d'une structure de toboggan
 - Place en Désiremont : remplacement d'un jeu, renforcement de l'aire de jeux et confortement de la clôture
 - Rue de Tignomont : Remplacement de la structure En bois et agrandissement de la plate forme 100 000 €
- Acquisition de mobilier de jardin : installation de corbeilles et de bancs dans divers quartiers 80 000 €
- Gestion des boisements dans divers quartiers 15 620 €
- Confortement d'un chemin en berge de Seille, Allée de la Tour du Diable: 24 220 €
- Rénovation des sentiers de promenades :
 - Metz Vallières : 2^{ème} tranche de réfection du sentier des Cornouillers
 - Boulevard Poincaré : réfection d'un chemin au Jardin de la Poterne 72 960 €

Par ailleurs, les investissements suivants sont proposés, afin d'optimiser les équipements municipaux dans une perspective d'économies et de protection de l'environnement :

- Réalisation d'un puits et d'un réseau d'alimentation pour l'arrosage du jardin botanique et le remplissage des bassins, en substitution de l'eau potable 150 000 €

- Travaux de rénovation des serres municipales :
 - * Centre Horticole de Woippy :
 - Remplacement de deux pompes doubles
 - Remplacement des bâches des deux serres
 - Réfection d'enrobé entre les couches froides
 - * Jardin botanique : Remplacement du système de brumisation de la serre chaude 19 530 €

Le coût total de ces opérations est estimé à 462 330 euros TTC.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter ces projets dont le financement est prévu au programme d'investissement 2010 et d'autoriser Monsieur le Maire à engager les procédures de consultation menées conformément aux dispositions du code des marchés publics.

D'où la motion suivante :

- MOTION -

OBJET : ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX DIVERS CONCERNANT LES ESPACES VERTS - PROGRAMME 2010

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues ;

VU la loi n° 95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,
VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 26, 33 et 57 à 59,
VU l'inscription au programme d'investissement 2010 des opérations afférentes à ces travaux,

DECIDE de réaliser les travaux et d'acquérir les fournitures pour un coût total estimé à 463 330 euros TTC dont le financement est assuré au programme d'investissement 2010 et de recourir, pour ce faire, à des consultations menées conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics :

- Rénovation des aires de jeux dans divers quartiers:	100 000 €
- Acquisition de mobilier de jardin :	80 000 €
- Gestion des boisements dans divers quartiers :	15 620 €
- Confortement d'un chemin en berge de Seille Allée de la Tour du Diable:	24 220 €
- Rénovation des sentiers de promenades à Metz Vallières (2 ^{ème} tranche de réfection du sentier des Cornouillers et réfection d'un chemin au Jardin de la Poterne) :	72 960 €
- Réalisation d'un puits et d'un réseau d'alimentation pour l'arrosage du jardin botanique, en substitution de l'eau de ville :	150 000 €
- Travaux de rénovation des serres municipales :	19 530 €

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien les procédures de marché public correspondantes au montant du marché lorsque cela est nécessaire.

RENVOLIE à la Commission d'appel d'offres seule compétente, le soin de désigner les attributaires des marchés correspondants,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces travaux et ces achats de fournitures, notamment les marchés correspondants après attribution par la commission d'appel d'offres, ainsi que les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995, et dans les limites des crédits alloués,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre,

Les crédits figurent au budget de l'exercice en cours

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée :

Marielle OLESINSKI